

9 MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 25 rue la Boétie – 75008 Paris
RCS Paris n°951 811 793

(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 4 MAI 2026

Les soussignés

- **9 CAPITAL MANAGEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est sis 25 rue la Boétie – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 514 435 601 ;
- **Monsieur Julien LOBEL**, né le 25 décembre 1978, à Lille (59), de nationalité française, demeurant au 7 avenue de la Cigale – 92600 Asnières-sur-Seine ;
- **Madame Laurence GONTRAN**, née le 13 août 1965, à Courbevoie (92), de nationalité française, demeurant au 34 rue de Picpus – 75012 Paris ;
- **Monsieur Tristan SAVARIAU**, né le 30 août 1996, à Les Lilas (93), de nationalité française, demeurant au 48, boulevard Sénard – 92210 Saint-Cloud ;
- **Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE**, né le 17 avril 2000 à Amiens, de nationalité française, demeurant 100, rue de la Chapelle - 75018 Paris ;

Détenant ensemble la pleine propriété des 1.000 parts sociales, numérotées de 1 à 1.000, d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, composant le capital de la Société telle que désignée en tête des présentes (ci-après les « **Associés** »),

Après avoir rappelé que, conformément à l'article 24 des statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les Associés exprimé dans un acte sous seing privé ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- L'acte de cession (ci-après l'« **Acte de Cession** »), par lequel la société 9 CAPITAL MANAGEMENT, susnommée, a cédé à Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE, susnommé, une (1) part sociale, numérotée 9.997, qu'elle détient dans le capital de la Société (ci-après la « **Cession** ») ;
- les statuts de la Société ;
- les projets de statuts mis à jour de la Société ;

Ont adopté, à l'unanimité, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 8 des statuts de la Société ;
2. Nomination d'un cogérant de la Société ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Les Associés n'ayant aucun exposé à relater, font état ci-après du texte des décisions adoptées ce jour par leurs soins.

PREMIÈRE DÉCISION

MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS DE LA SOCIETE

Les Associés, à l'unanimité,

en conséquence de la Cession d'une (1) part sociale de la Société,

décident de modifier comme suit l'article 8 des statuts de la Société :

« ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000 €).

Il est divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'un euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 10.000, entièrement souscrites, libérées et attribuées comme suit :

- **9 CAPITAL MANAGEMENT** : *neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (9.996) parts sociales, numérotées de 1 à 9.996 ;*
- **Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE** : *une (1) part sociale, numérotée 9.997 ;*
- **Madame Laurence GONTRAN** : *une (1) part sociale, numérotée 9.998 ;*
- **Monsieur Tristan SAVARIAU** : *une (1) part sociale, numérotée 9.999 ;*
- **Monsieur Julien LOBEL** : *une (1) part sociale numérotée 10.000 »*

DEUXIÈME DÉCISION

NOMINATION D'UN COGERANT DE LA SOCIETE

Les Associés, à l'unanimité,

conformément aux dispositions réglementaires et à l'article 18 des statuts de la Société,

décident de nommer en qualité de cogérant à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE

né le 17 avril 2000 à Amiens (80),
de nationalité française,
demeurant au 100 rue Chapelle – 75018 Paris.

Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE exercera dans les conditions prévues par les statuts de la Société. À ce titre, il disposera des mêmes pouvoirs que les actuels gérants, dans les limites fixées par les statuts et les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TROISIÈME DÉCISION

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les Associés, à l'unanimité,

donnent tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les Associés et ce, au moyen d'un procédé de signature électronique mis en œuvre par DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil. La signataire reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique des présentes et avoir signé cet acte par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses modalités, et renonce en conséquence à toute réclamation et/ou action en justice contestant la fiabilité de ce système de signature électronique. Le présent acte a été établi sous la forme d'une seule version numérique définitive, dont une copie a été remise à chacune des parties.

Fait par DocuSign,
Le 4 mai 2026.

Signé par :

49965A3599FE4A8...

Monsieur Julien LOBEL
Associé

Signé par :

49965A3599FE4A8...

9 CAPITAL MANAGEMENT
Représentée par Monsieur Julien LOBEL
Associée

Signé par :

97EA48F2EC7140A...

Madame Laurence GONTRAN
Associée

Signé par :

C6BD34EFCF09451...

Monsieur Tristan SAVARIAU
Associé

X Bon pour acceptation des fonctions de Gérant.

Signed by:

B4684E0FDB8E4BE...

Monsieur Maxime BOBE ENGUELEGUELE
Associé
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »